

en lui-même toutes les conditions nécessaires pour former telle ou telle partie , si les circonstances n'y mettent point d'obstacles , peut-on raisonnablement en conclure que ces parties existent déjà ? Il suffit qu'il soit prouvé que l'embryon , le corps qui l'accompagne et ses enveloppes , ne forment primitivement qu'un tissu cellulaire élaborant en commun les mêmes fluides , pour qu'il soit démontré que lorsque chaque partie s'isole et fait corps à part, il s'est opéré non-seulement des développemens , mais même des changemens majeurs.

Pour se rendre raison de la formation du nouvel être, il me semble qu'il n'est pas besoin de supposer qu'il existoit long-temps avant qu'il fût perceptible à la vue , mais qu'il suffit d'admettre que les élémens préexistans qui devoient concourir à sa formation , se rencontrant dans telle circonstance , s'unissent suivant des loix déterminées.